



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 28 février 2012

Compte rendu affiché le : 7 mars 2012

Date de la convocation : 20 février 2012

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, , Bruyas J F, Vincent G (2), Grange M(2)

CCHL: Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F, Lhopital J L, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Bruyère C, Thizy G, Barcet A, Bruyas B

REÇU LE

10 AVR. 2012

N° 356 – Demande de subvention pour travaux sur la Platte

Contexte :

La Platte est un affluent de la rivière Coise qui s'écoule sur la commune de Sainte Catherine.

Un plan d'eau à vocation piscicole a été construit en 1980 au lieu dit du « Poulailier ». Cette retenue d'une surface approximative de 3000m², qui reçoit le ruisseau de la Vergnassière, se situe sur la rivière Platte. La retenue a été créée par la construction d'un seuil de plus de 1,5m de haut en amont immédiat de l'ouvrage routier. Il semble qu'un système de vidange existe en rive gauche. Le Contrat Rivière comporte une opération liée à la renaturation de certains tronçons de cours d'eau du bassin de la Coise. Le seuil ne joue plus de façon efficace son rôle (fuite dans le radier). L'étang n'est plus entretenu aujourd'hui, il est très ensablé et sa présence provoque la dégradation de la qualité des eaux en tête de bassin. Parallèlement le seuil ne permet pas le franchissement piscicole.

Suite à ce constat, l'objectif est de démanteler cet ouvrage et de recréer le lit des cours d'eau en stabilisant le plus naturellement possible le profil en long.

Coût du projet :

Etude + travaux

59 230 € HT 70 839.08 € TTC

Financement :

Agence de l'Eau L B 20 730 €, conseil Général 69 13 060 €, Région R A 13 622 €

Commune de Sainte Catherine + FD Pêche 12 518 € + TVA non récupérable

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière de la Région RA, de l'Agence LB et du CG 69 sur la base de ces estimatifs.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le président à solliciter les aides financières des trois partenaires Région RA, de l'Agence LB et du CG 69

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 1 mars 2012

Le Président
J Y Charbonnier

SIMA COISE
1, Passage du Cloître
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 04 77 52 54 57